

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de suffrages exprimés | Vote POUR | Vote CONTRE | Abstention |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|-----------|-------------|------------|
| 19 | 15 | 2 | 17 | 17 | 0 | 0 |

OBJET :
DEL2025-001-AFFAIRES GENERALES :
Modification tableau de composition des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller, M. David PELLETIER

En date du 9 septembre 2024, le Conseil municipal a pris connaissance de la démission du conseiller municipal M. Michel MORACCHINI de la liste « Alternative Barbâtre », en raison d'un déménagement à l'étranger.

Conformément à l'article 270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Dans ce cadre, M. David PELLETIER a accepté la proposition qui a été actée lors du conseil municipal en date du 9 septembre 2024.

Consécutivement à la démission de M. Michel MORACCHINI de ses fonctions de conseiller municipal de la Commune de Barbâtre et à l'installation de M. David PELLETIER, il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales dans lesquelles il siégeait.

Afin que celui-ci puisse choisir les commissions dans lesquelles il souhaite s'inscrire de manière éclairée et dans le respect du principe de proportionnalité, la liste des commissions municipales lui a été transmise. Ainsi, la délibération modifiant le tableau de composition des commissions intervient lors du présent Conseil municipal.

A noter que le nouveau conseiller municipal qui remplace le conseiller démissionnaire ne le remplace donc pas automatiquement dans les différentes commissions dont il était membre.

Ainsi, M. David PELLETIER a fait le choix d'intégrer les commissions suivantes :

- Commission Finances - Budgets – Grands projets – Biens communaux et patrimoine
- Commission Voirie – Réseaux – Sécurité – Secours – Cérémonies
- Commission Urbanisme – Foncier – Mer – PCS – Nautisme
- Commission Environnement – Culture – Vie associative - Communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-8 ;

Vu les délibérations du 23 mai 2020 et 22 septembre 2021 portant création et composition des commissions municipales et fixant par ailleurs leurs tableaux respectifs de composition ;

Vu la délibération du 9 septembre 2024 portant modification du tableau de composition de l'assemblée suite à la démission de M. Michel MORACCHINI et l'installation de M. David PELLETIER dans ses fonctions de conseiller municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'inscription de M. David PELLETIER au tableau de composition des commissions municipales suivantes :
 - Commission Finances - Budgets – Grands projets – Biens communaux et patrimoine
 - Commission Voirie – Réseaux – Sécurité – Secours – Cérémonies
 - Commission Urbanisme – Foncier – Mer – PCS – Nautisme
 - Commission Environnement – Culture – Vie associative – Communication
- **PREND** dès lors acte du tableau de composition des commissions municipales mis à jour annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 085-218500114-20250331-DEL2025_001-DE

S²LO

DELIBERATION PUBLIEE
Le - 7 AVR. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le - 7 AVR. 2025

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 085-218500114-20250331-DEL2025_001-DE

115 115
115 115

115 115

